

FORMULAIRE DE DEMANDE DU « LABEL DE QUALITÉ CPP »

Demande de « label de qualité CPP » 2026/2027

Délai d'envoi : 30 avril 2026

Validité : du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027

ENTREPRISE

Raison sociale complète

Personne responsable

Adresse

NPA/Localité

Emplacements des dépôts

Établissements

Nombre de monteurs en échafaudages
(selon décompte Gebafonds)

Certification ISO

oui, numéro _____

non

Territoire d'action
(cantons/districts)

Membre de la SESE

oui

non

Membre d'une association régionale

oui, de _____

non

En signant la présente demande, l'entreprise confirme accepter comme ayant force obligatoire la convention collective de travail (CCT) pour les échafaudeurs suisses. Elle confirme encore respecter toutes les dispositions de la CCT, y compris celles que l'organe de certification et de contrôle du « label de qualité CPP » n'est pas en mesure de vérifier à partir des documents à remettre.

En outre, l'entreprise signataire délègue la Suva, par une signature juridiquement valable, de ses obligations en matière de protection des données vis-à-vis de la CPP Échafaudeurs ainsi que de l'organe de certification et de contrôle du « label de qualité CPP ».

Signature

Le formulaire de demande doit être entièrement complété et renvoyé par poste dans les délais à l'adresse suivante :

Organe de certification et de contrôle du « label de qualité CPP »
c/o SESE | Waldeggstrasse 37 | Case postale 246 | 3097 Berne-Liebefeld

LISTE DE CONTRÔLE DU « LABEL DE QUALITÉ CPP »

Liste de contrôle « label de qualité CPP » 2026/2027

L'entreprise _____ met à disposition de la CPP Échafaudeurs, soit de l'organe de certification et de contrôle du « label de qualité CPP », dans leur intégralité, les documents suivants :

- formulaire de demande du « label de qualité CPP »**
entièrement rempli et valablement signé
- attestation* de l'Administration fédérale des contributions**
paiement des impôts dus à la commune, au canton et à la Confédération
- attestation* de l'Administration fédérale des contributions** paiement de la TVA
- attestation* de la caisse de compensation** paiement de l'AVS/AI/APG/AC
- assurance d'indemnités journalières en cas de maladie (AIJM)**
 - police de l'AIJM (deux dernières années)
 - taux de primes (deux dernières années)
 - attestation* paiement de l'AIJM
- attestation* de la caisse de pensions** paiement des cotisations
- Suva / assurance-accidents**
 - taux de primes AP et ANP (deux dernières années)
 - attestation* paiement des primes de la Suva
- attestation* de l'assureur responsabilité civile**
 - paiement des primes
 - indication du montant assuré et de la franchise
- cours PERCO**
 - attestation écrite prouvant que la personne de contact pour la sécurité au travail (PERCO) exerce à titre principal son activité auprès de l'entreprise d'échafaudages
 - attestation (p. ex. certificats) de participation aux cours PERCO exigés
- attestation SIAC*** respect de la CCT
- copie des décomptes de salaire suivants** (avec indication de la classe de salaire)
de tous les employé-e-s assujettis au Gebafonds
 - décembre de l'année précédente
 - avril de l'année en cours
- extrait du registre des poursuites***
- copie du certificat ISO (le cas échéant)

L'organe de certification et de contrôle de la CPP vérifie directement le paiement complet des montants dus à la Fondation RF échafaudage ainsi qu'au Fonds en faveur de la formation professionnelle (FFP) dans la branche du montage d'échafaudages.

Signature

*Ces documents ne doivent pas remonter à plus d'un mois lors du dépôt de la demande.